Informations de base

1996/0044(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Amélioration de l'efficacité des structures agricoles (codification de l'Objectif 5A des Fonds structurels) Modification 1998/0264(CNS) **Subject** 3.10.01 Exploitations agricoles et agriculteurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	REDONDO JIMÉNEZ Encarnación (PPE)	03/10/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2006	1997-05-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/02/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0058	Résumé
18/04/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/04/1997	Vote en commission		
16/04/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0132/1997	
13/05/1997	Débat en plénière		
20/05/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/05/1997	Fin de la procédure au Parlement		
02/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0044(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation

Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification 1998/0264(CNS)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0132/1997 JO C 150 19.05.1997, p. 0002	16/04/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0220/1997 JO C 167 02.06.1997, p. 0015-0025	13/05/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0058	26/02/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0536/1996 JO C 204 15.07.1996, p. 0038	24/04/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1997/0950
JO L 142 02.06.1997, p. 0001 Résumé

Amélioration de l'efficacité des structures agricoles (codification de l'Objectif 5A des Fonds structurels)

1996/0044(CNS) - 13/05/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Encarnacion REDONDO JIMENEZ (PPE, E), le Parlement européen a approuvé les trois propositions qui visent à codifier les règlements du Conseil basés sur l'objectif 5a des fonds structurels concernant: l'amélioration de l'efficacité des structures agricoles; l'amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits; les groupements de producteurs et leurs unions. Le Parlement constate cependant que les propositions de la Commission européenne vont plus loin qu'une simple codification: il s'agit en réalité d'une refonte des dispositions en question. En conséquence il demande: - d'améliorer la définition de "vente directe à la ferme"; - de considérer la réduction de la consommation d'eau dans le cadre des économies d'énergie éligibles aux aides aux investissements pour l'aménagement des exploitations; - de limiter les aides à l'amélioration des conditions de vie et de travail aux aspects directement liés aux activités développées sur l'exploitation; - de déroger à l'exclusion des aides pour le porcin extensif de "type montagne".

Amélioration de l'efficacité des structures agricoles (codification de l'Objectif 5A des Fonds structurels)

1996/0044(CNS) - 24/04/1996

Le Comité appuie la proposition de la Commission.

Amélioration de l'efficacité des structures agricoles (codification de l'Objectif 5A des Fonds structurels)

1996/0044(CNS) - 20/05/1997 - Acte final

OBJECTIF : codification de l'objectif 5a des fonds structurels concernant l'adaptation des structures agricoles sur l'ensemble du territoire communautaire. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 950/97/CE du Conseil concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture. CONTENU: le règlement consiste en une refonte de la réglementation actuellement en vigueur relative l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture. Il ne comporte aucune modification de substance. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 09/06/1997

Amélioration de l'efficacité des structures agricoles (codification de l'Objectif 5A des Fonds structurels)

1996/0044(CNS) - 26/02/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de l'objectif 5a des fonds structurels concernant l'adaptation des structures agricoles sur l'ensemble du territoire communautaire. Une présentation claire des règles régissant le domaine des structures agricoles permettra aux bénéficiaires potentiels de vérifier l'intérêt des opportunités existantes pour en demander l'application et procéder concrètement à leur mise en oeuvre. CONTENU : la proposition de codification consiste en la mise à jour des textes juridiques initiaux concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture en incorporant leurs modifications successives et en introduisant également certains éléments de simplification et de clarté, à savoir notamment : - l'intégration dans le texte du règlement 91/2328/CEE, des articles encore en vigueur de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées; - le déplacement des montants des aides du règlement 2328/91/CEE dans une annexe afin de faciliter leur mise à jour périodique.